



HAL
open science

La domestication du tourisme

Noël Barbe, Jean-Christophe Sevin

► **To cite this version:**

Noël Barbe, Jean-Christophe Sevin. La domestication du tourisme. Terrain : anthropologie et sciences humaines [Anciennement : Carnets du patrimoine ethnologique ; Revue d'ethnologie de l'Europe], 2001, 36, pp.129-142. <halshs-00106978>

HAL Id: halshs-00106978

<https://shs.hal.science/halshs-00106978v1>

Submitted on 16 Oct 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La domestication du tourisme. Les mondes de l'aménagement et de la pratique touristiques dans le Haut Jura (1900-1996)¹

Noël Barbe, Ethnologue, Mission du Patrimoine Ethnologique, Paris

Jean-Christophe Sevin, Sociologue, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

Paru dans *Terrain* (36), 2001, p. 129-142.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la plupart des communes rurales des montagnes du département du Jura sont touchées par l'exode rural. Parallèlement, leurs populations vieillissent. Le milieu naturel, tel qu'il est défini par les projets d'agriculture moderniste, est alors essentiellement présenté comme handicapant : un climat qui, par ses températures, limite les possibilités de culture ; un vallonnement et des pentes de champs freinant la diffusion et l'adoption de méthodes modernes et de machines agricoles ; la neige qui gêne la circulation, d'octobre ou novembre à mai au-dessus de 1000 mètres².

Le massif du Jura est présenté aujourd'hui comme « une terre d'élection » de la pratique du ski de fond. Nombres de communes au-dessus de 1000 ou 800 mètres possèdent des itinéraires balisés et tracés. Des zones nordiques ont été créées et les projets d'équipement, tant sportifs que d'accueil (gîtes ruraux, gîtes d'étapes), se sont multipliés. Depuis la fin des années soixante, le Massif du Jura qui paraissait voué à un déclin socio-économique, apparaît comme le support de nouveaux usages parmi lesquels une pratique emblématique du ski de loisir et de compétition. Celle-ci n'est plus seulement pensée comme utilitaire et interne à la « société paysanne », ou comme strictement locale, mais elle est construite comme une ressource économique, un facteur de développement et un élément identitaire.

Deux grandes pratiques coexistent aujourd'hui dans le Haut Jura, même si cela n'a pas toujours été historiquement le cas : le ski de descente et le ski de fond. Nous nous intéresserons notamment au second, parce que principalement mis en avant aujourd'hui ; le ski de descente ne venant ici d'une certaine manière, qu'en contrepoint. Mais il nous est, dans ce rôle, particulièrement précieux ; la diversité de

¹ Les matériaux de cet article ont été rassemblés entre 1996 et 1998, pour partie lors d'une recherche pour le Ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre d'un appel d'offres thématique de la Mission du patrimoine ethnologique, sur « les nouveaux usages de la campagne ». Une première version de ce texte a été présentée aux journées d'études de la Société d'Ethnologie Française *La vie au grand air. Aventures du corps et évasions vers la nature*, 11-12 mars 1999.

² C'est ainsi que J. -L. Girod et D. Vuillermoz (1988) construisent une opposition entre agriculture moderniste et milieu naturel haut-jurassien.

pratiques de ski nous permettant en effet une mise en perspective, une variation de regard autorisée par la « multiplication des scènes »³.

Se déroulant entre usages agro-pastoraux et touristiques de l'espace, le fil rouge de ce texte suivra ces pratiques du ski -leurs modes de construction et d'investissement- entendues dans leurs différentes dimensions : praticiennes, discursives, aménageuses et définitoires de l'espace.

On peut isoler, de ce point de vue, deux périodes dans l'histoire récente du tourisme d'hiver jurassien. La première qui voit sa naissance puis son développement, s'articule principalement autour du ski alpin et d'aménagements lourds. Durant la seconde, la pratique du ski de fond est développée. Elle s'insère dans une vision de l'aménagement touristique où l'argument aménageur se fait en termes de préservation des sites, de tourisme diffus, d'aménagement intégré.

Un aménagement externalisé à visée industrielle

1. Répondre à la crise industrielle. Le développement du tourisme d'hiver se fait dans le Haut-Jura à la fin des années 30, avec l'idée qu'il peut être un moyen de lutte contre la dépopulation. La neige, d'entrave à la circulation et au développement économique, doit être transformée en « une forme de capital ». D'agricoles, les champs doivent devenir champs de neige susceptibles d'un usage intensif et rentable. Ainsi, en 1936⁴, le conseil municipal des Rousses décide de solliciter le Commissariat général au tourisme pour l'aménagement de la station des sports d'hiver, afin de s'engager financièrement dans le développement du tourisme lié à ces activités. L'un des arguments employés est la « crise que subit l'industrie de la lunetterie » et l'effondrement du cours du bois, principale ressource de la commune :

« Tout ceci amène à envisager le développement d'un autre type d'activité basé sur le tourisme ».

En 1947, le conseil municipal de Lamoura considère que « Lamoura se meurt par suite de dépopulation ». L'une des causes encore invoquée, à côté de la rigueur du climat, des difficultés de communication et des guerres, est la répétition de crises périodiques dans l'industrie lapidaire. De son point de vue, il existe :

« (...) pourtant un espoir : le tourisme, le pays est recherché en été pour sa tranquillité, en hiver pour la pratique du ski, mais toujours cette insuffisance de ravitaillement gêne le développement d'une industrie qui pourrait donner des ressources par des activités nouvelles pouvant retenir les jeunes. (...) la municipalité encouragée par les pouvoirs publics essaie de s'orienter dans cette voie ; des organisations de sports, l'incorporation dans la région de l'urbanisme nous paraissent favorables à cette évolution et sommes encouragés par les responsables de ces mouvements. (...) sans boulanger, ni boucher, il est impossible de recevoir les nombreux skieurs qui pendant les vacances, les dimanches

³ G. Balandier 1985 : 17.

⁴ Cette date, le lecteur l'aura remarqué, est aussi celle d'une « redistribution des temps sociaux » (A. Corbin 1995 : 13).

viennent à Lamoura. Cette insuffisance ne peut que les décourager. Pour cet été, il y a lieu de prévoir l'hébergement de colonies de vacances de 200 enfants plus un grand nombre de familles ».

2. Un aménagement tourné vers le ski alpin. Jusqu'au début des années 70, l'aménagement touristique est orienté principalement vers la pratique du ski alpin. 1937 voit la création d'un Syndicat Intercommunal des Sports d'Hiver et du Tourisme du Canton de Saint-Claude Haut-Jura. Son but est d'organiser la mise en valeur des centres de sports d'hiver dans les communes du canton, en les dotant des installations et aménagements recherchés par les pratiquants de sports d'hiver, afin de donner à la région la place qu'elle mérite, pense-t-on, dans le classement des stations de sports d'hiver, et ainsi d'attirer le plus grand nombre de visiteurs tout en les incitant à revenir, en « embellissant » les cités et en améliorant le confort des logements d'accueil.

Dans sa séance du 28 avril 1960, le conseil général du Jura exprime, de son côté, le souhait que soit créée une régie départementale des sports d'hiver, dont les objectifs seraient doubles :

- la gestion de l'ensemble des installations sportives du Haut Jura ;
- l'aménagement et l'urbanisation de l'espace.

Elle voit le jour en novembre 1960, créée par arrêté du ministère de l'Intérieur. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel -pour le côté urbanisation- et commercial -pour l'exploitation des téléskis.

Le règlement de cet organisme, qui va jouer un rôle majeur dans l'aménagement du Haut-Jura, définit ses missions et son fonctionnement. Son objet est la construction et l'exploitation d'engins de remontée mécanique et des équipements indispensables au fonctionnement normal de l'équipement sportif sur le haut plateau du Jura. La Régie est chargée de l'urbanisation à proximité des installations sportives, des transports de skieurs entre les hôtels et les installations sportives. Elle pourra éventuellement s'occuper de l'étude de tout autre question connexe au tourisme, aux sports d'hiver et à la gestion des zones urbanisées. L'administration est le fait d'un conseil de douze membres et d'un directeur. Les administrateurs sont désignés et relevés de leur fonction par le préfet pour un quart et par le conseil général pour le reste. Sur proposition du conseil d'administration, le directeur est nommé par le préfet, qui semble siéger régulièrement, au moins dans les séances du conseil dont les enjeux semblent importants.

Ce conseil est marqué par une forte présence d'industriels d'une part, par une représentation des services de l'état (services vétérinaires, ponts et chaussées⁵) d'autre part. Le seul maire administrateur dont le territoire administratif soit véritablement engagé par les travaux que la régie doit décider, est celui des Rousses. Les maires de Bois d'Amont, Prémanon et Lamoura pourtant concernés par les projets

⁵Dans une note du 6 novembre 1965, un inspecteur général de l'administration précise même :
« Il n'est pas douteux que le service des Ponts et Chaussées est le créateur de la Régie départementale des sports d'hiver et du tourisme du Haut Jura ».

d'aménagements portant sur le massif du Noirmont, sur le massif des Tuffes, la Combe du Lac ou les Jouvencelles, ne sont pas administrateurs de la Régie⁶.

Ceci ne signifie pas, bien sûr, une absence de relations entre la Régie et les municipalités. Mais la force d'initiative semble bien venir de la première. Dans un projet comme, par exemple, l'aménagement du secteur de la Darbella sur la commune de Prémanon en 1965-1966, si le conseil municipal approuve le projet de la régie, c'est bien parce que celle-ci l'a élaboré et proposé⁷.

Nominations par le préfet ou le conseil général, représentation d'industriels et de fonctionnaires de l'État, cette externalité aménagieuse, fait dire à l'un des membres du conseil d'administration :

« Depuis son début la Régie a travaillé contre la volonté des habitants des Rousses ».

3. Aménageurs contre propriétaires fonciers. Cet aménagement externalisé se fait donc en opposition et en conflit avec les propriétaires fonciers, agriculteurs pour la plupart, qui refusent de vendre les terrains destinés à l'aménagement touristique. En 1961, le préfet du Jura déclare d'utilité publique les acquisitions de la Régie départementale, en vue de la création d'une station de sports d'hiver dans le Haut-Jura, sur les communes des Rousses, de Lamoura et Prémanon, et procède ainsi à l'expropriation des terrains. Un Groupement de défense des propriétaires et autres titulaires de droits du Haut-Jura, revendiquant deux cents familles adhérentes, est créé :

« Si nous ne pouvons plus exploiter nos terres, il ne nous reste plus qu'à émigrer vers d'autres cieux pour nous livrer à d'autres travaux, certains disent même être déportés. »

« Nos compatriotes ne comprendront jamais que pour permettre aux citadins⁸ de se livrer aux joies du ski ils doivent céder une partie de leur patrimoine, à des taux ridicules pendant qu'ailleurs d'après ce que nous croyons savoir, nulle part on a procédé à l'équipement de telle ou telle région par voie d'expropriation ».

Dans cette situation de conflit, l'emploi du terme patrimoine fait évidemment référence aux propriétés foncières, le plus souvent héritées, sous des formes parfois indivises. Il y a là, de façon autoritaire, rupture dans la transmission familiale.

⁶ Ce mode d'aménagement externalisé n'est pas sans conséquence, y compris sur la gestion contemporaine du domaine alpin. La régie décide des dates d'ouvertures et de fermetures des pistes, gère les personnels ainsi que l'entretien et le fonctionnement des équipements. Aucun pouvoir n'est délégué aux communes et aux maires sur ces activités, bien qu'ils puissent se voir attribuer la responsabilité d'accidents éventuels.

⁷Dans sa séance du 28 avril 1966, le maire :

« rappelle l'exposé fait en mairie, le 25 février 1966, par Mr le sous-préfet de Saint Claude, sur les projets élaborés par la Régie Départementale des Sports d'Hiver pour la création de six classes de neige dans le secteur de la Darbella, que la régie devra pour cela acheter environ 22 ha de terrains (pâturages) à des particuliers et indique les prix offerts par la Régie, prix que le conseil trouve raisonnable ».

⁸Si l'on prend l'exemple du premier lotissement de Prémanon, en 1962, les lieux de résidence des acheteurs des neufs premiers lots sont Angers, Selongey en Côte d'Or, Prémanon, Paris, Dijon pour cinq d'entre eux.

Le Groupement de défense oscille entre les intérêts de ses différentes composantes : les « paysans » qui veulent continuer à exploiter, ceux qui veulent négocier au mieux pour vendre leurs terres à des « taux » qu'ils ne jugent pas « ridicules » :

« ... nos paysans ont considéré une telle indemnité comme une véritable spoliation ; ils se réjouissent de l'essor apporté à la région mais il leur apparaît que la moindre des choses serait qu'ils profitent dans une certaine mesure de l'engouement général pour les sports d'hiver ; ils considèrent que la neige qui a été si longtemps une entrave est devenue une forme de capital et ils ne comprennent pas qu'il ne puissent dans une telle conjoncture en profiter tant soi peu ».

Réclamant la possibilité de passer des « marchés de gré à gré », sans l'intermédiaire de la Régie, il sera débouté, en 1968, par le Conseil d'état, de sa demande d'annulation de la décision préfectorale de reconduire la procédure d'utilité publique prise par arrêté en 1966.

La composante « propriétaire » du Groupement semble finalement l'emporter puisqu'il finira par négocier les meilleurs prix possibles, après avoir retardé de nombreux projets (écoles de neige ou des colonies de vacances⁹...).

L'affaire de l'aménagement de l'un des massifs, le Noirmont, révèle bien le climat dans lequel se font les projets de la régie. Fin 1962-début 1963, cette dernière croit tenir un projet d'aménagement d'une piste « alpine » qui « manque » au développement des activités touristiques du Haut-Jura. Ce projet se situe sur le massif du Noirmont au Crêt des Danses qui culmine à 1543 mètres. La montée serait de 1872 mètres pour une dénivelée de 438 mètres. La piste de descente serait assez longue, fait assez rare dans la région. Soixante-dix hectares sont concernés par ce projet qui comporte :

- un grand télésiège ;
- une piste longeant celui-ci, une piste moyenne pour « skieurs avertis » et une piste pour débutants ;
- un ensemble de petits télésièges pour clientèle familiale.

L'impulsion semble être venue de la commune de Bois d'Amont ; ou du moins de « certains individus », de « personnalités » dont sans doute Léo Lacroix, champion olympique local de descente. L'étude est faite en 1964.

La régie se heurte tout d'abord à l'extrême morcellement des terrains qu'elle veut acheter, morcellement issu de la transmission patrimoniale et de la configuration du terroir de Bois d'Amont, qui permet ainsi de faire accéder chacun à l'ensemble des ressources territoriales¹⁰. Elle doit en effet négocier avec 53 propriétaires. En 1964, le piquetage du projet pour étude se heurte à leur hostilité. On parle alors de « climat de suspicion ». En 1965, le projet est différé.

De son côté, en février 1967, le maire des Rousses crée une commission municipale en vue d'exploiter le massif du Noirmont d'un point de vue touristique et sportif. Cette commission comporte treize membres issus du conseil municipal, du Syndicat

⁹En 1968, six projets de colonies de vacances sont en souffrance.

¹⁰Il semble que le découpage des terres se soit fait en minces lanières, au XVIe siècle, de façon à ce que tous les colons de cette terre monastique aient accès à différents types d'espace : la rivière, des terres riches et épaisses de fond de vallée, un lieu au pied du versant du Noirmont ou du Risoux pour construire, un morceau de versant sec pour les pâtures, une parcelle de bois, un secteur de replat en herbe pour le bétail en estive (communication orale de Myriam Joz-Roland).

d'initiative et du club des *Skieurs Rousselands*. Elle met en place un projet concurrent, dans la partie méridionale du Noirmont. Le maire des Rousses est pourtant le seul maire local à siéger au conseil d'administration de la régie. Le « chauvinisme », « l'esprit de clocher » des rousselands sont mis en accusation. En mars 1967, l'accord des propriétaires fonciers concernés est pratiquement acquis. Le projet d'exécution est lancé et confié au service de l'Équipement. L'ouverture d'un premier tronçon est prévue pour l'hiver 67-68. Des emprunts sont lancés, l'aménagement du téléski confié à la société Montaz-Mautino. Une régie municipale des recettes est créée, les tarifs fixés et du personnel embauché. Une seconde tranche est lancée en avril 1968. Elle comprend 3 pistes et un « baby »¹¹. La société Pomagalski¹² est chargée de ces travaux. Alors que la régie accumulait les problèmes avec les propriétaires fonciers, le conseil municipal des Rousses remercie « les propriétaires qui se sont montrés fort compréhensifs en l'occurrence ». La seconde tranche est ouverte pour la saison d'hiver. Un projet d'urbanisation autour des Berthets est mis au point. Un télésiège est installé pour la saison 1968-1969, ainsi qu'un nouveau téléski « baby ». Dans un cas donc, un projet mettant en œuvre des aménageurs extérieurs qui échoue, dans l'autre, la réussite d'un projet réunissant des propriétaires et une collectivité politique de même échelle : la commune. En 1974, un autre épisode des relations entre la régie départementale et la municipalité des Rousses illustre les conflits de territoire. La régie décide de confier la gestion des téléskis du Pré Chavin qu'elle a construit en 1965, aux Rousses.

« De cette façon, la régie marque son intention de ne pas concurrencer la commune des Rousses dans le cadre de ses limites territoriales »

Les termes « d'indépendance de la commune » sont prononcés.

4. Rompre avec le local. Si la principale structure aménageuse se caractérise par son externalité, le modèle d'aménagement qui la précède mais prépare ses formes d'intervention, se voulait lui-aussi en rupture avec le local. En 1960, un mois avant la création de la Régie, l'*atelier d'urbanisme en Montagne* de Courchevel réalise une *Étude d'un équipement d'hiver des communes de Lamoura, Prémanon et les Rousses*. Cette étude constate l'engouement croissant pour le ski de descente, ainsi que l'engorgement des sites jurassiens dû au sous-équipement en matière de téléskis et d'exploitation des champs de neige. On préconise alors la création de nouvelles pistes ainsi que des équipements au bas de celles-ci, en matière de logements et de services sur le modèle des stations intégrées alpines¹³. L'aménagement de la Serra à Lamoura, regroupant téléskis, immeuble de logements, magasin de sport, cafétéria, s'inspire de ces recommandations.

De même, en matière d'architecture, l'étude oppose l'habitat local, « paysan » à celui qui doit être proposé aux touristes citadins. Cette opposition est argumentée autour de l'hypothèse d'un usage et d'un rapport différents à l'espace. L'habitat local, paysan, est pensé comme fermé, comme réponse, dans une sorte de causalité naturalisante, à la rudesse du climat, alors que l'habitat touristique est posé comme devant proposer au citadin saturé par la vie urbaine une architecture fondée sur l'effacement entre

¹¹ Un téléski pour enfants.

¹²Pomagalski est l'inventeur du téléski débrayable en 1935.

¹³Sur ce modèle, cf. R. Knafou 1978.

l'espace domestique et le milieu externe, une architecture ouverte sur les paysages et l'ensoleillement.

Le paysan vit toute l'année en montagne, sa préoccupation principale serait la fermeture, l'isolement. Il faut se protéger.

Au contraire, le citadin « saturé par une vie urbaine factice », recherche l'effacement entre les espaces domestique et extérieur. Il n'est à la montagne que quelques jours. L'habitat doit être ouvert pour le faire profiter de l'ensoleillement, de la vue « d'horizons lointains ».

La référence aux Alpes en termes de pratique et d'aménagement est prédominante pendant cette première période. De nombreuses cartes postales de cette époque nous montrent d'ailleurs la chaîne du Jura avec en arrière plan celle des Alpes, effectuant ainsi un travail de mise en parenté, ou tentant de faire du Jura un monde de verticalité¹⁴

Un travail de localisation : Domestiquer¹⁵ le ski de fond

La seconde période de l'histoire récente du tourisme d'hiver se caractérise par l'émergence d'un autre type de structure d'aménagement dans le processus de mobilisation des éléments destinés à construire l'espace et la pratique touristique. Elle s'accompagne d'un travail de localisation de la pratique du ski de fond. Cette dernière est désormais inscrite et présentée comme partie intégrante de la tradition locale par le moyen d'un travail de captation spatiale et temporelle décliné selon cinq axes.

1. Coopérer pour aménager d'autres pratiques. Les modes de construction de l'espace touristique sont réputées « passer » par des structures « plus » locales, par des structures de coopération intercommunales. Cette coopération aménageuse est parfois mise en relation avec une « culture », cette fois « sociale » de l'espace haut jurassien, présenté comme terre de coopération : coopératives fromagères, coopératives de production haut-jurassiennes, mouvement coopératif et social de la ville de Saint-Claude¹⁶.

En 1974, est créée l'Association pour le Développement et l'Aménagement du Haut-Jura (ADHAJ). Réunissant les collectivités locales et des partenaires socioprofessionnels, elle aura une action de structuration des activités basées sur le ski nordique. Des pistes sont créées et balisées, les itinéraires pour les amateurs de randonnées sont prévus pour passer à proximité des gîtes d'étapes et des centres d'accueil. De même que des jeunes sont formés au monitorat et à la gestion « pour qu'ils soient capables de prendre en main, précisément cette économie touristique », selon l'un de ses membres.

¹⁴ Sur le travail de performation effectuée par les cartes postales, cf. N. Barbe et J. -C. Sevin (2000).

¹⁵ Nous employons ce terme en référence au monde domestique de Boltanski et Thévenot (1991).

¹⁶ À la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, la partie montagneuse du département du Jura est la seule à accueillir des coopératives de production. En 1943, Saint Claude est aussi le siège de la plus grosse coopérative de consommation du département : « *La Fraternelle* ». Cf. N. Barbe et R. Lioger 1999a et 1999b.

Parallèlement à la reconnaissance du ski de fond, le développement de nouvelles pistes de descente et d'aménagements lourds est stoppé au nom de la préservation des sites naturels. « Un projet était à l'étude, visant à truffer le versant de téléskis, jusqu'aux Jouvencelles ! Nous avons réussi à préserver le massif, du Boulu à la Darbella, ainsi que les Arobiers et le bois de Ban, en intégrant un plan d'ensemble d'aménagement touristique diffus, avec sentiers pédestres, pistes de fond » écrit le président de l'ADHAJ.

Ceci aboutira par exemple à la promulgation d'un arrêté de protection de biotope à Grand Tétras. Ce souci d'éviter le suréquipement est néanmoins source de conflit ; certains y voyant un frein au développement du tourisme. Au contraire, pour ceux qui défendent cette préservation des sites, la présence d'espèces protégées doit représenter pour les touristes « la garantie de l'authenticité d'un territoire ».

Tandis que l'aménagement des sites alpins se stabilise, celui des pistes nordiques croît et se fonde dans un plan d'ensemble d'aménagement d'un tourisme diffus, en harmonie avec l'habitat semi-dispersé du Haut-Jura. Les pistes serpentant ainsi entre forêts, combes et villages.

Si l'ADHAJ joue un rôle prépondérant, d'autres structures de coopération sont également mises en place. 1977 voit la création, dans son sillage, du Syndicat Intercommunal de Développement et d'Aménagement du Haut-Jura dont l'action vise à préserver et à mettre en valeur le « patrimoine naturel et culturel », à participer à l'aménagement et au développement des sites nordiques.

En 1985 est créé le syndicat mixte de la station classée des Rousses qui regroupe outre celle des Rousses les communes de Lamoura, Prémanon et Bois d'Amont. Il se transformera en communauté de communes.

La même année, dans le cadre d'un plan État-Région, un groupement de communes créé la zone nordique d'intérêt national prioritaire des Rousses dont le but est le développement d'un tourisme de qualité « harmonieusement intégré au développement économique du secteur considéré », sans concentration excessive.

2. Une apparition tardive. Alors que tant les discours que les présentations écrites du Haut-Jura -paradis du ski de fond, La Mecque du ski de fond- tendent à faire de sa pratique une « tradition », son apparition y est tardive. Il ne s'agit pas là de faire l'histoire locale du ski, mais à partir de son introduction qui intervient à la fin du XIXe siècle, ou au début de notre siècle, de s'interroger sur ce que l'on pourrait appeler un travail de localisation, tel qu'il est développé dans les processus économiques et politiques que nous avons explorés. Par travail de localisation, nous entendons la mise en œuvre de différents registres argumentaires qui visent à inscrire le ski de fond, à travers les pratiques praticiennes, les pratiques discursives, les pratiques aménageuses, à la fois dans une « histoire locale » et un « espace naturel localisé ».

Les récits locaux de l'apparition du ski sont nombreux et variables. Mais tous s'accordent sur son caractère exogène et sur l'adoption rapide de ce moyen de locomotion. Un de ces récits peut être cité. En juin 1936, dans une revue locale *Journées jurassiennes*, G. Vagbeaux, président d'une association de tourisme écrit :

« Dès 1899, après la visite inopinée d'un russe, qui venait de traverser l'Allemagne et la Suisse, chaussé de ses appareils, au moins bizarres pour l'époque, les habitants des Rousses avaient compris tout l'intérêt qu'ils

pouvaient tirer de ce moyen de locomotion. Nombreux sont encore ceux qui se souviennent de M. Pécelet, alors maire des Rousses, chaussant ses skis dans l'hiver de 1904 pour assurer avec Morez, le service des dépêches qu'une épaisse bourrasque de neige immobilisait depuis deux jours dans le bureau de postes de sa cité. M. le Maire avait ouvert les yeux à ses concitoyens et, bientôt après, le médecin, le facteur, les gendarmes, les douaniers pouvaient assurer régulièrement leurs divers services, comme aussi les enfants des hameaux se rendre à l'école, grâce au ski ».

Ce récit est intéressant non seulement parce qu'il présente « la scène première » mais également parce qu'il met en œuvre un travail de localisation par le biais d'usages utilitaires du ski. Le ski de fond est effectivement présenté comme un moyen de locomotion et de déplacement dans le cadre d'un habitat dispersé ou semi-dispersé¹⁷.

« on faisait du ski, oui pour se déplacer, pour faire les courses. Pour aller à l'école. Moi j'allais pas à l'école en ski parce que j'habitais dans le village. Mais ceux qui habitaient un peu loin ben, fallait qu'y viennent avec leurs skis hein » ;

« Moi j'ai fait le facteur intérimaire, j'ai fait la tournée en ski » ;

« Et puis ils faisaient donc des skis à l'époque pour une, pour une utilisation quasi quotidienne, pour aller à la fromagerie ou pour aller simplement à la messe le dimanche » ;

« Qui ne se rappelle de la petite sœur Marie Françoise, partant en visite à ski, empêtrée dans son habit de religieuse par tous les temps ? ».

3. Pratiques et champions. Les pratiques sportives du ski de fond, qu'elles soient de loisirs ou performantes¹⁸, l'inscrivent également dans une « culture locale », que ce soit par les structures d'initiation et de pratiques, ou par l'histoire racontée des champions haut-jurassiens.

Cette inscription passe par l'action des associations sportives. La plus ancienne de cette région, par exemple, l'Union Sportive de Lamoura, créée en 1909, a pour but d'encourager le goût des sports, du cycle et du ski en particulier par l'adoption d'une « méthode rationnelle ». Le règlement prévoit que la société prendra part à des exercices méthodiques de skis, à des courses-promenades en bicyclettes le dimanche dans l'après-midi, lorsque le temps le permettra. Tout sociétaire ayant manqué sans excuses valables trois exercices consécutifs sera passible d'une amende.

Ces différentes sociétés sportives organisent des concours locaux, nationaux ou internationaux et participent à des concours extérieurs. Certaines équipent des pistes comme le *Ski-Club* de Bois d'Amont qui achète et installe un fil-neige en 1959.

Leur utilité est doublement affirmée :

¹⁷Cette région du Haut Jura compte trois types d'habitat : un habitat dispersé au fond des combes ou des clairières, un habitat établi le long des voies de communication, un habitat regroupé dans le village central ou au sein de hameaux "secondaires" dont la population dépasse d'ailleurs parfois celle du centre du village.

¹⁸Sur cette distinction, cf. A. Loret 1995.

- elles animent la vie locale et jouent un rôle d'acclimatation à un climat et un paysage donnés, par l'apprentissage de pratiques liées à la neige d'une part¹⁹ ;
- elles ont un rôle de pépinières de champion d'autre part :
 - « (elle)²⁰ a toujours manifesté une grande activité sportive au point de vue des sports d'hiver d'où sont sortis des membres champions de France ».

Ces champions sont posés comme locaux et proches. La proximité est d'abord spatiale. Ils sont « *d'ici* » et continuent le plus souvent à habiter dans leur village d'origine.

« on les voit toujours. On se ballade c'est soit au printemps, en été, on les voit sur des skis à roulettes en train de courir » ;

« c'est une figure, tout le monde connaît, tout le monde connaît Hervé Balland, la Transjurassienne tout le monde en parle. Il est un peu suivi quoi, pour les courses qu'il fait, les championnats de France. Les personnes qui s'intéressent au ski qui s'intéresse un peu au ski connaissent heu, Hervé Balland quoi Guy Balland, la famille Balland²¹ elle est connue quoi ».

La Transjurassienne, une course créée en 1979, leur permet de courir devant « leur public »²².

La proximité est praticienne. Nombre d'anciens champions ont ou ont eu des activités d'encadrement et d'initiation au ski dans le milieu scolaire ou d'entraînement à la compétition en milieu sportif. De son côté, Fabrice Guy, médaillé d'or aux jeux d'Albertville, demande la dissolution de son fan-club en 1994. Les sommes recueillies sont alors consacrées à équiper le club de ski de son village.

Cette proximité est également posée dans un registre d'appartenance à une même communauté d'origine, à une condition sociale partagée, celle d'agriculteurs²³; à un

¹⁹Cet argument est mis en avant par certains maires même lorsque les créations d'associations sportives sont tardives comme à Prémanon en 1983. Il s'agit de faire du ski une pratique aussi banale que le « foot » en d'autres lieux. Journal de route. 18 février 1997 : Discussion de bureau : « j'ai mis les enfants au ski... ».

²⁰ Il s'agit de l'une des associations.

²¹ Roland Balland, le père, a été champion de France militaire en 1947. Les trois fils Philippe, Guy et Hervé ont accumulé les podiums nationaux (coupe et championnat de France), sélections olympiques. Hervé, le plus connu peut-être, a été champion du monde militaire, vice champion du monde, champion de France et vainqueur de plusieurs classiques de fond.

²²Elle fait maintenant partie de l'ensemble des courses comptant pour la coupe du monde des grandes distances. C'est l'occasion pour les mordus de ski de fond de faire une course d'endurance sur leur terrain.

²³Des anciens compétiteurs sont encore agriculteurs. Cette condition est parfois mise en avant par certains magazines régionaux comme *Le Pays Comtois* (numéro 10 de Janvier Février 1997) qui, dans un dossier sur « La Transjurassienne au féminin », comporte un article sur Laurence Gindre ancien membre de l'équipe régionale, plusieurs fois seconde à la transjurassienne, deuxième de la Worldloppet en 1994. Le chapô est : « A quelques heures de la course, l'agricultrice Laurence Gindre est encore en train de traire ses vaches ». Cet article est illustré par une photo de l'intéressée posant entre trois vaches. De plus, il conjugue l'ensemble des registres argumentaires de localisation du ski de fond que nous avons évoqués jusqu'à présent : père membre de l'équipe nationale de ski, double aller-retour en ski à l'école durant l'hiver ou encore « Une année, on avait paraffiné nos skis la veille de la Trans, et la neige a changé dans la nuit... Comme il fallait traire les vaches avant de partir, on n'a pas eu le temps de changer la préparation ».

territoire donné. De nombreuses histoires circulent sur les compétiteurs rentrant le soir pour traire les vaches après avoir disputé leur épreuve, ou encore sur les membres de la famille sortant de l'écurie, « sentant la vache », aidant tel « champion » à faire sa valise.

La proximité est technique. Certains gestes pratiqués à des centaines de kilomètres du Haut-Jura, sont emblématisés parce qu'ils tissent des liens entre savoir locaux et savoir des champions. Ces savoirs peuvent ou non avoir trait à la pratique du ski. En 1952, aux Jeux d'Oslo, Jean Mermet et l'un de ses coéquipiers disposent de skis non cintrés. Ils les attachent alors, mettent une cale au milieu et les placent une nuit dans un four à pain.

Sociabilité, culture technique et sociale, mais plus que cela sans doute la localisation des champions est tout à fait explicite dans un lien tissé entre pratiques utilitaires et performances sportives. C'est parce qu'enfants, ils devaient se déplacer sur des skis pour aller à l'école, parce qu'adultes ils devaient emmener le lait à la fromagerie également à ski, que, nous dit-on, la première génération de champions haut-jurassiens, s'illustrera dans des compétitions internationales. La motricité sportive est présentée comme le produit de la motricité utilitaire.

4. Fabriquer et innover. Le ski, par sa fabrication, a été rapporté à une culture technique locale caractérisée bien sûr par le travail du bois mais aussi par une pratique mécanicienne et une capacité à innover.

La fabrication des skis s'appuie sur le travail connu du bois. Les premiers essais sont domestiques, les premiers fabricants de skis haut-jurassiens sont des menuisiers. Rétrospectivement, tous les fabricants actuels de skis d'un village comme Bois d'Amont par exemple, ont commencé par être menuisiers. Une forme de polyvalence autour du bois s'est constituée autour de la fabrication hivernale du ski, du travail estival de la charpente.

Les procédés techniques sont empruntés à l'extérieur, mais également retravaillés par l'innovation locale s'appuyant sur une culture technique mécanicienne qui traverse l'ensemble des activités économiques de cette région : lunetterie, jouet, horlogerie, lapidaire. Jusque dans les années soixante, ce savoir mécanicien s'est traduit par la fabrication des machines (machines à refouler, presses mécaniques, taraudeuses, perceuses, etc.) au sein des unités de production. Les artisans lapidaires, par exemple, fabriquaient eux-mêmes outils et machines ou les faisaient faire par des mécaniciens de village. Les industries lapidaires actuelles possèdent encore leurs propres ateliers de mécanique. Cette capacité à innover est mobilisée dans le domaine de la fabrication des skis, par exemple dans la mise au point de nouvelles fixations ou de nouveaux modèles de skis (dont, en son temps, le mythique F 72 Vandel à semelle plastique).

5. Les pratiques touristiques elles-mêmes visent à se localiser dans un espace naturel et social. Ce sont tout d'abord les pratiques praticiennes. La pratique du ski de fond se couple à une pratique paysagère. Skier au milieu de ces paysages emblématisés que sont les combes et les sapins est apprécié comme moyen de communion et d'évasion vers la nature. Ce n'est plus seulement une occupation du corps, mais aussi une activité contemplative.

Même si la passion paysagère n'est pas la seule motivation de l'ensemble des pratiquants rencontrés, elle est toujours présente. Tous en parlent... même certains pratiquants de la *Transjurassienne* pour qui, pourtant, compte le classement final :

« La dernière image que je retiens de la dernière Transjurassienne, c'est les paysages. Oui oui parce que c'est une super ballade et le parcours était très bien choisi la dernière fois. Il y avait neigé la veille ou l'avant-veille. Tous les sapins étaient encapuchonnés de neige, et on revenait par les hauts de Mouthe et on avait des vues, des horizons, des paysages, des lignes d'horizon comme ça, en décalé en dégradé, c'était magnifique. Cinq kilomètres avant l'arrivée, je disais à mes gars avec qui j'étais : regardez donc les paysages qu'on traverse, c'est extraordinaire, et c'est vrai qu'au-delà de la performance, c'est vrai que c'est une superbe ballade ».

Trois éléments sont mis en avant dans cette sensibilité paysagère :

- une différenciation d'un relief qui, par son « vallonnement », se voit conjointement opposer à une simple étendue plate mais aussi à un monde vertical, celui des Alpes présentées comme étouffantes, oppressantes, « *trop minérales* ».

- un équilibre entre une « nature » et une « culture ». Le paysage est conçu comme naturel, mais aussi comme humanisé, non parce que résultat de mesures agro-environnementales, mais parce que peuplé d'habitations dispersées, pensées comme traces de « l'histoire et de la culture locale ». La préservation de cet équilibre est parfois avancé, à travers une rhétorique de la typicité :

« Oui le paysage du Haut-Jura c'est vraiment, c'est typique hein, c'est ce que je vous disais c'est typique hein. C'est un coin, je crois qu'ils ont intérêt à préserver de ce côté parce que c'est une richesse. La région a gardé son caractère authentique. On retrouve les vieilles fermes, on retrouve les pierres quoi tout ça, ce qui fait le charme hein. Bon il y a quelques maisons neuves mais enfin, ça reste disséminé, il en faudrait pas plus quoi. »

- une tension acceptable entre la présence de forêts de « sapins enneigés » et l'ouverture du paysage.

Le lien est clairement fait entre le paysage jurassien et la pratique du ski de fond.

« Ça c'est des paysages réglés pour cela »

Ce travail de qualification locale peut *a contrario* constituer un obstacle pour le développement de produits aux usages très différents de ceux du ski de fond : ainsi une entreprise de fabrication de snowboards aux marques connues, évite soigneusement de mettre en avant le lieu de son implantation : Les Rousses. Le Haut-Jura paraît trop lié à la pratique du ski de fond pour qu'il y ait valorisation, par leur zone de production, de produits qui font appel à d'autres valeurs.

Ce sont ensuite les pratiques de l'offre touristique qui s'appuient sur ce qui serait une spécificité locale. Certains documents d'appel axent leur travail sur la définition du Haut-Jura comme moyenne montagne, sur « La neige douce pour tous », l'idée que l'on peut rencontrer ici de « vrais montagnards », « présents toute l'année », la pensée donc d'un espace « vrai », « authentique », contrairement au modèle de la « station

intégrée » construite en bas des pistes, loin des habitations permanentes. Certains musées haut-jurassiens présentent l'histoire des productions locales artisanales. Ainsi le musée du lapidaire à Lamoura qui met l'accent sur la période révolue de l'artisanat lapidaire à domicile ou le musée de la boissellerie de Bois d'Amont auquel on pourrait appliquer le même constat.

La domestication du tourisme

L'auto-qualification du premier processus de touristification que nous avons isolé se fait principalement dans le registre de l'économie. Le tourisme est conçu comme un mode de remplacement des industries déclinantes (lunetterie, lapidaire) ou comme moyen de pallier les variations des cours du bois sur le marché. La place des industriels dans la structure aménageuse peut être mise en relation avec cette conception du tourisme comme voie de sortie de la crise industrielle du Haut-Jura. Il s'agit de « capitaliser » la neige, le climat, le relief ; capitalisation que ne refuse pas une partie des opposants aux projets d'aménagement. Ceux-ci se battent pour participer décevantement à cette marchandisation. L'injustice dénoncée ne relève plus d'une volonté supposée d'expropriation de l'outil de travail mais de celle d'un partage jugé bien compris des fruits de l'industrialisation touristique. Il ne s'agit pas ou plus de se situer dans une prétention d'attachement au local, d'ancrage dans un espace, ou d'enracinement dans une temporalité..

Le type d'architecture préconisé, ainsi que les besoins requis des touristes, se font également sur le mode de la rupture avec le modèle local et sur un répertoire industriel : il faut maximiser le temps de présence de l'allochtone, le rentabiliser en effaçant la coupure entre espace domestique et espace extérieur. Les acteurs de cette modélisation viennent eux-mêmes d'une région où fleurissent ce que plus tard on appellera « les usines à ski »²⁴.

Dans cette visée industrielle, l'intention de la régie n'est pas tant une suppression de l'agriculture que son intégration éventuelle, dans le cadre d'une pluriactivité, au modèle construit. « Je suis convaincu que le tourisme peut cohabiter avec les paysans, chacun d'eux gardant la part qui lui est nécessaire » dit l'un de ses membres. Où encore : « Il y a 1400 hectares de terres cultivées aux Rousses et il est impensable que l'on ne trouve pas les quelques hectares de terre à bâtir nécessaires au développement du tourisme ». Pour montrer à tous cette bonne volonté, en mai 1965 la régie avait déclaré renoncer aux expropriations « dans tous les cas où l'expropriation apporterait la ruine ou le bouleversement inhumain dans le mode de vie d'un exploitant et ne l'utiliser qu'en dernier ressort dans le cas d'une spéculation inadmissible ou de chantage »²⁵.

²⁴ Cf. par exemple *Libération* du 29 décembre 1998 qui s'interroge sur la crise de « ces usines à ski » conçues pour « skier, manger, dormir », trilogie qui n'est pas sans rappeler, sur un même registre « métro, boulot, dodo ». Ces usines sont opposées à « la paix des chalets » et aux « stations authentiques ».

²⁵ Après avoir donc constaté le manque de coordination possible dans la grandeur marchande, où l'identification de biens extérieurs demande un détachement vis-à-vis des personnes et de soi-même pour que ces objets puissent servir de support aux transactions (L. Boltanski et L. Thévenot 1991 : 150-151), la régie tente une mobilisation de ressources domestiques : ne sera exproprié que celui qui

Si les différents registres de cette première période évoquent les modèles de la cité industrielle et du monde marchand dans le sens où l'entendent Boltanski et Thévenot, le second processus de touristification opère une véritable domestication du ski de fond par la localisation d'une pratique, des champions, de la fabrication des skis, d'une culture technique, des formes de structure aménageuse et des pratiques touristiques. Par domestication, nous entendons bien sûr un glissement des pratiques vers un répertoire domestique. Alors que dans un monde marchand les attaches locales, l'attachement à un territoire, le provincialisme ne sont que des freins à l'extension mondiale du marché, ils sont ici au principe des pratiques. Alors que les opposants aux projets de la régie parlant de déportation, de « nos terres » apparaissent comme des empêcheurs de skier en rond par leur discours localiste, celui-ci devient le point d'appui du travail touristique. D'un côté un anti-localisme aménageur -dans ses différentes dimensions- de l'autre une pratique qui passe par la domestication.

Ce registre domestique se manifeste par exemple dans le jeu des acteurs qui peuplent certains des gîtes de cette région. Dans l'un d'entre eux, les repas se prennent dans l'ancienne salle commune de la ferme, héritée de sa famille par l'actuel propriétaire, qui imité par son employée, mange à la même table que les touristes. Ces derniers mettent et débarrassent le couvert, se font chauffer du café, règlent la radio. Le propriétaire montre parfois des vidéos de leçons ou d'exercices de ski tournées au cours de la journée. Ce visionnage se fait dans sa salle de séjour bien que cet espace soit clairement identifié comme « privé » par l'inscription portée sur la porte. Les touristes sont intégrés dans un espace manifestant une dose certaine de domesticité. Ce ne sont pourtant pas des hôtes et nous assistons bien à une « figure du compromis » entre mondes avec la volonté d'une industrialisation touristique diffuse :

« le tourisme qui s'est jusqu'alors fortement développé dans le secteur des Rousses devrait constituer à l'avenir un élément important du développement économique de la région. L'activité s'établirait sur l'ensemble de la zone, sans concentration excessive mais avec une diffusion la plus complète possible qui est la caractéristique actuelle des autres activités économiques ». (Contrat de plan état région, juillet 1986)

lui-même se situe dans le monde marchand, l'attachement entre la situation de l'un ou l'autre et les biens sera mesuré. La circulation des biens se fera sur un mode déterminé par des caractéristiques personnelles, loin donc d'un modèle idéal du marché où tous seraient équivalents.

Références bibliographiques

BALANDIER, G.

1985 *Le détour. Pouvoir et modernité*. Paris : Fayard.

BARBE, N. , LIOGER, R.

1999a *Les industries jurassiennes. Savoir-faire et coopération*. Bern : Peter Lang.

1999b « Du jouet en bois au jouet en plastique. Permanence et innovation technique dans l'arc jurassien » *in* : Ch. Bromberger et D. Chevallier (eds.), *Carrières d'objets. Innovations et relances*. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, p. 43-58.

BARBE, N. , SEVIN, J. -C.

2000 « Le Haut-Jura en hiver. Cartes postales et construction de l'espace », *Utinam*, à paraître

BOLTANSKI, L. , THEVENOT, L.

1991 *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

CORBIN, A. (ed.)

1995 *L'avènement des loisirs. 1850-1960*. Paris : Aubier.

GIROD, J. -L., VUILLERMOZ, D.

1988 *Le ski de fond dans le massif jurassien : de la pratique traditionnelle à l'activité économique*. Besançon : Centre Régional de Documentation Pédagogique.

KNAFOU, R.

1978 *Les stations intégrées de sports d'hiver dans les Alpes françaises*. Paris.

LORET, A.

1995 *Génération glisse. Dans l'eau, l'air, la neige... la révolution du sport des « années fun »*. Paris : Éditions Autrement.